

# **MÉTHODOLOGIE DES EXERCICES JURIDIQUES**

***Initiation et premiers  
pas***



**Yannis Vassiliadis**  
**MàJ le 14/08/2022**



**ÉTUDIER EN DROIT**

*etudierendroit.fr*



## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	1
AVERTISSEMENT.....	2
AVANT-PROPOS.....	2
CONSEILS GÉNÉRAUX.....	3
LA DISSERTATION JURIDIQUE .....	7
COMMENTAIRE DE TEXTES.....	11
COMMENTAIRE D'ARRÊT.....	15
CAS PRATIQUE .....	19
ARGUMENTATION PRO/CONTRA.....	23



## **AVERTISSEMENT**

Ce document constitue une initiation, un premier pas, à la méthodologie des exercices juridiques. Les méthodes présentées ici ont été données par des enseignant(e)s et revues par d'autres enseignant(e)s. Une dose d'appréciation personnelle a pu se glisser à quelques endroits.

Toutefois il convient de les adapter à celles données par VOTRE chargé(e) de TD ou Professeur(re). Si les méthodologies semblent toutes se ressembler il existe toutefois des variations, selon les préférences et exigences des enseignant(e)s, et c'est aussi sur le respect de ces variations que vous serez évalués.

## **AVANT-PROPOS**

Au cours de son cursus, l'étudiant(e) en droit sera toujours confronté aux mêmes typologies d'exercices, du commentaire d'arrêt au cas pratique. La première mission d'un(e) étudiant(e) de première année c'est d'apprendre la méthode puisque cette méthode, avec ses variations ponctuelles, sera utilisée de la première année de licence à l'année de Master 2. On peut même dire qu'une fois dans le monde professionnel ces méthodes ne sont pas oubliées puisqu'elles constituent la base de votre raisonnement. Cette base aura tellement été travaillée qu'elle sera instinctive et vous lirez et comprendrez un arrêt en quelques instants alors qu'au début il vous fallait une heure.

En somme, travaillez la méthode, c'est jamais perdu. Plus vite elle devient un automatisme plus vite vous pourrez vous concentrer sur l'essentiel et donc gagner du temps en examen.



## CONSEILS GÉNÉRAUX

Les conseils qui vont suivre s'appliquent à tous les exercices, ils concernent bien souvent la rédaction.

- 1) **Le cas "En effet,"**. On le voit à chaque début de phrase jusqu'à l'écœurement. On comprend pourtant très bien son usage, peu importe le devoir l'objectif est de guider le lecteur au travers du raisonnement. "En effet" marque pour certain(e)s le lien entre la phrase précédente et celle que l'on s'apprête à écrire. Pourtant, à moins que vous ne décidiez de nous faire une recette de pâtes carbonara eu plein milieu d'un cas pratique, le lien existe déjà. Il faut donc supprimer au maximum cette formulation sauf dans les cas où elle est vraiment utile, par exemple quand on veut annoncer la cause d'une conséquence que l'on a détaillé dans la phrase précédente. Toutefois, pour ne pas se retrouver bloqué dans sa rédaction il y a un conseil simple : formulez la phrase avec "En effet," dans votre tête, puis écrivez la en supprimant la formule litigieuse. Vous verrez que votre texte a toujours un sens.
- 2) **La précision**. Soyez précis. Qualifiez les choses, utilisez des adjectifs, des adverbes, nommez ce qui est nommable. Tourner autour du pot risque simplement de vous induire en erreur. Le droit est un domaine précis, votre expression doit suivre elle aussi cette caractéristique. Cette précision doit se retrouver notamment dans vos titres, peu importe l'exercice. Il faut qu'ils soient parlant. Pour cela l'usage d'épithètes (adjectifs qualificatifs notamment) ou d'apposition se révèle quasiment indispensable. Aussi, un titre qui "passe-partout", qui "veut tout dire" ne passe en réalité nulle part et ne veut rien dire puisque, par essence, il ne qualifieras pas précisément ce dont il sera question dans le développement qu'il surplombe.
- 3) Préférez les **phrases courtes**. C'est parfois complexe mais c'est indispensable pour ne pas assommer votre lecteur. Si votre phrase est trop longue, voyez où vous pouvez la couper (le milieu est indice) et faites-le. On peut retenir le principe très connu de "une phrase, une idée". Un exercice juridique n'est pas un exercice d'écriture littéraire. Ça ne signifie pas qu'il ne faut pas faire d'effort sur le style mais pas besoin de faire dans le lyrique si vous n'avez rien à dire.



- 4) **La mise en page/ mise en forme.** Sans aller dans le débat technique de la différence entre les deux sachez que c'est important. Que ce soit à la main ou à l'ordinateur, faites un devoir agréable à lire. Aérez le contenu, faites attention à votre écriture, respectez les bases de la mise en page "à la française" (texte justifié, alinéa au début de chaque paragraphe, etc.). Évitez les fantaisies inutiles (on oublie le Comic sans MS sauf cas particuliers, préférez les classiques Garamond / Times New Roman). Enfin, pensez aux yeux meurtris des correcteurs et correctrices, écrivez en 11 ou 12 et à la main évitez de descendre trop.
  
- 5) **Surveillez-le déroulé de la logique.** Parfois on peut avoir tendance à s'éloigner du sujet, à faire des digressions etc. Le risque est de perdre le fil de son raisonnement, de dire "je vais prouver A", finalement prouver B,C et D mais oublier de conclure sur A. Votre devoir, peu importe le type d'exercice, est bien souvent une démonstration, voire une chaîne de démonstration. Si vous manquez une étape vous aurez du mal à structurer votre pensée et avancer vers la prochaine.
  
- 6) **Soyez des juristes.** Vous faites du droit. Cela ne veut pas dire que vous n'avez pas d'opinions mais je vous invite à les laisser au petit vestiaire des opinions qui se trouve juste avant votre copie. Toutefois, il est toujours possible de faire une place pour ses idées dès lors que l'argumentation juridique qui les accompagne est réellement solide. Il n'est absolument pas interdit de ne pas être d'accord avec votre enseignant, mais une idée qui n'est pas argumentée n'a aucune valeur dans un devoir juridique.
  
- 7) **Attention aux plans/raisonnement "type".** Des plans classiques tels que "notion/régime", "principe/exceptions" ou même "cause/effets" peuvent se révéler adaptés mais attention à ne pas vouloir absolument en faire usage "faute de mieux". Vous devez traiter le sujet que l'on vous donne de la meilleure des manières. Il est donc parfois nécessaire de sortir des sentiers battus. Il y a aussi des raisonnements classiques : on va raisonner par analogie, similitude, en appliquant à une situation des éléments qui existent pour une autre que l'on estime proche. On peut aussi raisonner a contrario en faisant l'inverse. Encore une fois, ce sont des structures classiques et s'enfermer aveuglément dans leur application risque de vous faire passer à côté de l'essentiel.



- 8) **Attention au brouillon.** N'y passez pas des heures. Vous ne rendez pas le brouillon mais la copie. Si vous avez tout fait au brouillon et qu'il n'y a rien sur la copie c'est une mauvaise gestion de votre temps. En général on conseille de rédiger l'introduction et le plan. Le brouillon peut toutefois être un allié précieux pour débroussailler le sujet. La méthode "Obélix" (pourquoi ce nom ? Certainement pour le côté "dire tout ce que je pense") fonctionne bien. Il s'agit simplement d'écrire au brouillon, sans soin particulier, toutes les notions et idées que le sujet vous invoque. Ensuite vous pourrez toujours relier ce qui va ensemble, supprimer l'absurde, mettre en valeur le pertinent mais au moins votre cerveau n'aura plus à se préoccuper de ne "surtout pas oublier de parler de X".



**ÉTUDIER EN DROIT**

*etudierendroit.fr*



## LA DISSERTATION JURIDIQUE

La dissertation juridique c'est un sujet, souvent transversal, qu'il va falloir détailler. C'est théorique puisqu'il n'y a pas de cas concret, synthétique parce qu'il ne s'agit pas d'écrire un cours et en même temps on va avoir un effort de démonstration puisqu'il va s'agir, au cours du développement, de répondre à la problématique.

Les sujets sont variés et peuvent être très ouverts ou bien très cadrés.

### INTRODUCTION

Elle se compose de 5 étapes qui vont du très général au plus précis.

- 1) **Phrase d'accroche.** Nous sommes dans l'entrée en matière. La tentation est grande d'utiliser une citation. Ça peut être un piège, citer pour citer n'a pas d'intérêt. Il y a grand risque d'avoir soit une citation totalement hors-sujet, soit tellement générale qu'elle ne veut plus rien dire (syndrome du "Rapport choucroute ?").
- 2) **Définition** des termes pertinents du sujet. Attention, il convient d'en donner une définition juridique. C'est le moment d'être attentif aux éléments tels que les pluriels, les singuliers, les conjonctions de coordinations etc. Ça en dit beaucoup sur le sujet.
- 3) **Contextualisation** : on effleure les enjeux du sujet. En droit constitutionnel, par exemple, il est pertinent d'avoir un volet historique. Attention à ne pas partir dans une « description d'ambiance » consistant à parler de l'actualité générale en ne s'arrêtant que sur des impressions et une ambiance. Il est préférable d'évoquer des faits précis ou alors une dynamique que l'on peut déduire de faits précis. Cette contextualisation permet aussi d'évoquer l'intérêt juridique du sujet.



- 4) **Problématique** : c'est là le cœur de votre devoir. Il va s'agir de faire ressortir les questionnements soulevés par le sujet. C'est une question qui se fait à la forme affirmative ou interrogative et à laquelle votre plan devra répondre. Attention : l'on peut être tenté de faire le plan puis ensuite trouver une problématique, ce n'est pas l'idéal, votre devoir sera de meilleure qualité en trouvant d'abord votre problématique. Il peut y avoir plusieurs problématiques, et dans ce cas il est possible de les traiter si elles ont un lien logique. Mais attention à ne pas traiter à moitié deux problématiques plutôt que d'en traiter une entièrement.
  
- 5) **Annonce du plan** : votre plan est la réponse à la problématique. Il faut l'annoncer clairement tout en évitant les lourdeurs et poncifs éculés tels que « Nous traiterons dans un premier temps de ... puis de ... ».

Il est dit régulièrement que l'introduction doit faire 1/3 du devoir. C'est une approximation. En revanche il est absolument fondamental de soigner votre introduction. Il s'agit de la première impression qu'aura le correcteur sur le devoir.

## **DÉVELOPPEMENT**

Il se compose ainsi :

### **I- Titre sans verbe conjugué, il doit être assez explicite.**

Les titres doivent absolument être parlants. En lisant vos titres on doit savoir de quoi va parler votre partie.

« Chapeau » annonçant le A et le B.

#### **A. Titre répondant aux mêmes règles que pour le I.**

Développement.

Attention à ne pas partir dans la récitation ou le hors sujet. Relisez plusieurs fois le sujet au cours de l'exercice pour toujours être sûr d'apporter des éléments pertinents.

La construction classique du développement est :

- Exposition de l'argument ;
- Exploitation ;
- Illustration par une jurisprudence, un texte juridique ou un fait.

Transition logique avec B.

#### **B. Titre**

Transition logique avec le II.

### **II- Titre**

Puis la même construction que le I.

En droit il est généralement déconseillé de faire une conclusion.



## **PRINCIPALES ERREURS COMMUNES**

- Faire de la récitation de cours ;
- Ne pas répondre à la question posée, à la problématique ;
- Partir en hors sujet à cause d'une mauvaise compréhension d'un terme du sujet ;
- Partir dans tous les sens pour faire rentrer des notions aux forceps.



## COMMENTAIRE DE TEXTES

C'est une analyse critique qui doit se faire en restant le plus proche possible du texte. L'on explique les prises de positions de l'auteur, on décompose son argumentation que l'on peut aussi critiquer notamment grâce à des comparaisons avec d'autres auteurs.

L'analyse doit être claire et précise mais surtout enrichie par des recherches et des connaissances.

La première étape au brouillon est de faire une synthèse du texte surtout si celui-ci est compliqué. Cela peut n'être qu'une synthèse en quelques lignes pour voir les mouvements de pensée du texte.

### INTRODUCTION

- 1) **Phrase d'accroche.** Si vous optez pour la citation, ne citez pas le texte à commenter et n'énoncez pas déjà le problème de droit. Dans le premier cas vous devrez expliquer la citation et ça c'est le rôle du développement, dans le second vous vous répéterez plus tard dans l'introduction. Ne grillez pas vos cartouches.
- 2) **Présentation** de l'auteur et de la nature du document. Pas besoin de faire une biographie complète de l'auteur, dites simplement ce qui est important et pertinent. Par exemple la profession de l'auteur permet de savoir d'où il parle, c'est très important. La nature du document peut être par exemple une note d'arrêt, un extrait de manuel, les actes d'un colloque, un article... En fonction du contexte le raisonnement n'a pas toujours le même sens. Par exemple un praticien s'exprimant dans un titre destiné à ses pairs n'aura pas le même point de vue que s'il s'adresse à la communauté universitaire.

Si le texte est un article juridique (hors doctrine donc, on parle de loi, règlement, convention internationale, constitution...) alors il va s'agir d'en faire la présentation détaillée : date d'adoption/modification, entrée en vigueur, auteur... Il s'agira aussi de préciser son origine, sa genèse, qui a eu l'initiative du texte, dans quel projet de loi ? Mais surtout il faut préciser la teneur et la finalité de l'article.



- 3) **Contexte** spatio-temporel du document à commenter. Un contexte historique peut être pertinent en fonction des cas. Faites attention à ne pas faire d'anachronisme et à ne pas déplacer le texte. Un document de droit anglais des années 1960 ne s'inscrit pas dans le même contexte qu'un document de droit français des années 2020. Le droit et les propos sur le droit reflètent souvent la pensée d'une époque, au-delà de celle de l'auteur, tenez en compte.

Si le texte est un article juridique il faudra détailler l'époque et le lieu d'adoption mais aussi la dynamique globale (par exemple la modification "globale" que l'on cherche à obtenir par l'article et le projet dans lequel il s'insère).

- 4) **Problématique** et enjeux soulevés par le texte. On se demande simplement quel est l'intérêt juridique du texte, quelles sont les questions juridiques qu'il aborde.

- 5) Annonce du **plan**

## DEVELOPPEMENT

Il faut faire un plan en 2 parties divisés selon les divisions thématiques du texte. Les deux parties doivent être sous-divisées en 2 sous-parties (structure typique en droit) détaillant l'idée.

Il ne faut ABSOLUMENT PAS diviser entre point de vue de l'auteur et critique. Il faut mélanger les deux.

La mobilisation des connaissances est indispensable ! On ne peut pas critiquer, positivement ou négativement, des propos si on n'a aucun élément extérieur.

Si c'est un article juridique il faudra être très attentif à la présentation du texte. Les retours à la ligne ne sont pas anodins, tout comme le temps employé qui est souvent un présent de l'indicatif à valeur d'impératif. Les conjonctions de coordination sont aussi importantes, par exemple pour déterminer si des conditions sont cumulatives ou alternatives, ce qui n'a pas du tout le même sens !



## **PRINCIPALES ERREURS COMMUNES**

- Faire de la récitation de cours ;
- Faire une dissertation ;
- Ne pas répondre à la question posée ;
- Ne pas citer le texte ;
- Partir dans des considérations totalement étrangères au texte ;
- Faire de la paraphrase ;
- Rater le sens du texte à cause d'une lecture trop rapide ;
- Oublier une partie entière du texte. S'il n'est pas nécessaire d'absolument tout citer, un bloc entier de quelques lignes duquel vous n'avez extrait aucune citation doit attirer votre attention. Un petit coup de surligneur sur ce que vous avez citer sera d'une grande aide.



**ÉTUDIER EN DROIT**

*etudierendroit.fr*



## COMMENTAIRE D'ARRÊT

Cela peut être le commentaire d'une ordonnance (décision prise à juge unique), d'un jugement (décision prise par un tribunal), d'un arrêt (décision prise par une Cour) ou d'une décision (décision prise par une autorité administrative indépendante ou par le Conseil Constitutionnel).

### INTRODUCTION

C'est ce que l'on appelle la fiche d'arrêt.

- 1) **Phrase d'attaque.** Evitez de griller vos cartouches, ne donnez pas la solution rendue par la juridiction.
- 2) **Rappel des faits pertinents,** pas besoin de vous perdre en détail, faut seulement les faits utiles à l'affaire. Les dates sont quasi-systématiquement des éléments d'une grande pertinence. Il faut savoir ce qu'il s'est passé, dans quel ordre, avec qui. Au brouillon une frise chronologique est un outil utile dès lors que vous ne mettez pas des heures à la faire et à la décorer.
- 3) **Rappel de la procédure :** souvent elle n'est pas clairement énoncée mais se devine aisément. Toutefois une bonne connaissance de votre cours d'institutions juridictionnelles sera une aide fidèle ;
- 4) **Moyens :** ce sont les prétentions des parties. Il s'agit de voir ce qu'elles demandent et sur quels fondements. Faites attention à ne pas confondre les motifs et les moyens.
- 5) **Problème de droit :** c'est la question à laquelle la Cour a répondu, le problème sur lequel elle s'est penchée. En général c'est en deux temps : une question générale qui est le problème de droit et une question beaucoup plus précise, le problème d'espèce, qui est la question spécifique posée par l'arrêt. Cette double problématique n'est pas systématiquement utile. S'il y a plusieurs problèmes juridiques ou deux aspects au même problème alors votre plan sera tout trouvé, la première partie sera consacrée au premier problème, la seconde au second.

#### 6) **Solution de la cour.**

Cette fiche d'arrêt est l'étape la plus facile puisque c'est de la collecte d'information. Bien que cela puisse être un peu dur au début, à force d'en faire vous verrez que les décisions et arrêts sont toujours structurés de la même manière donc vous trouverez d'autant plus vite ce que vous cherchez.

### **DÉVELOPPEMENT**

Le plan est encore une fois composé de 2 parties divisées en 2 sous-parties avec des titres apparents sans verbes conjugués. Parfois, quand la juridiction cite deux articles comme visa, il peut être pertinent de découper le plan selon chacun de ces deux articles. Ce n'est évidemment pas systématique. L'autre solution peut être de rechercher le "considérant de principe" ou "attendu de principe". C'est la partie de la décision qui est centrale dans le raisonnement. Il n'y a pas vraiment de règles pour le repérer mais c'est le paragraphe qui va faire le lien entre les faits et les conséquences.

La structure souvent recommandée est :

- Citer l'arrêt ;
- Expliquer la citation ;
- Critiquer/commenter la citation.

Il faut **ABSOLUMENT** toujours citer l'arrêt faute de quoi vous perdrez l'accroche avec le sujet et avez toutes les chances de faire un devoir détaché de l'arrêt donc de faire un hors sujet.

Parfois le commentaire peut inclure plusieurs décisions, dans ce cas il n'est absolument pas question de faire le I sur la première décision et le II sur la seconde. Il est évident que s'il est demandé de faire un commentaire combiné, groupé, ou comparé, c'est que les décisions ont un lien. La seule séparation se fera dans l'intro où on précisera les faits/procédures/solution pour chacune des décisions.



## **PRINCIPALES ERREURS COMMUNES**

- Faire de la récitation de cours ;
- Faire une dissertation ;
- Ne pas répondre à la question posée ;
- Ne pas citer l'arrêt ;
- Partir dans des considérations totalement étrangères à l'arrêt ;
- Faire de la paraphrase ;
- Aucun arrêt est vide. Ils peuvent être banals, classiques ou s'inscrire dans une lignée existante. C'est une manière de décrire tout à fait intéressante, tous les arrêts n'ont pas besoin de changer la face du monde;
- Rater le sens du texte à cause d'une lecture trop rapide.



**ÉTUDIER EN DROIT**

*etudierendroit.fr*



## CAS PRATIQUE

Le principe est de résoudre une question juridique dans une situation concrète. Vous endossez le rôle du magistrat ou de l'avocat. Contrairement aux autres exercices il faudra ici formuler une réponse finale. Les cas pratiques peuvent être fermés, la question est alors précise, ou ouverts et dans ce cas c'est une question large de type "*quid juris*" ("qu'en est-il en droit ?").

La clé de cet exercice c'est le pragmatisme. On vous pose une question, vous devez répondre en vous appuyant sur des sources juridiques.

Le principe de cet exercice est le syllogisme. C'est une méthode de raisonnement rigoureux en 3 temps. Une majeure, une mineure et une conclusion qui en découle. En droit l'ordre est en général le suivant :

- Majeure : les faits;
- Mineure : la règle de droit;
- Conclusion : application de la règle de droits aux faits.

Dans un cas pratique on peut avoir tendance à partir de la conclusion pour ensuite remonter à la majeure et à la mineure et déduire que, par exemple, la qualification juridique retenue n'est pas pertinente et donc la personne n'est pas coupable de ce dont on l'accuse. Il faut cependant résister à cette tentation est appliquer rigoureusement le syllogisme.

## **FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL**

- 1) **Exposition des faits pertinents** : il ne sert à rien de tout détailler, seulement l'utile. Une reproduction intégrale et fidèle de la question posée est pertinente, sauf si elle est vraiment trop longue. L'objectif est d'éviter de se méprendre sur ce qu'elle est.
- 2) **Présentation du principe juridique**. C'est une exposition des règles juridiques applicables. Il va s'agir de donner tous les éléments utiles à la formulation d'une réponse complète. Il ne faut donc pas juste donner la règle de droit mais l'éclairer, définir les notions employées et surtout aller dans la précision notamment par l'usage de la jurisprudence.
- 3) **Application du principe juridique**. L'on applique aux faits la règle de droit. Souvent il s'agit de vérifier que des conditions sont remplies. Cette étape est celle juste avant la conclusion, c'est l'exposition de votre raisonnement confrontant la majeure et la mineure. On est purement et simplement au niveau de la démonstration.
- 4) **Conclusion** : vous donnez la solution juridique à la question. Il faut une réponse concrète. S'il y a plusieurs possibilités parmi lesquelles il est impossible de trancher faute d'informations alors présentez les en exposant clairement quelle condition doit être remplie pour chaque solution. Rester évasif n'est pas une possibilité.

Une question qui revient souvent est : dois-je faire un raisonnement entier pour chaque question ou est-ce que je peux faire un énoncé des faits général puis autant de suite de raisonnements que de questions ? Il n'y a pas réellement de réponse puisque c'est une question de forme n'ayant, pour une fois, aucun impact sur le fonds. Nous vous conseillons d'aller consulter votre enseignant pour lui demander ses préférences.

Dans le doute faites ce qui vous paraît le plus clair, en aérant le texte.



## **PRINCIPALES ERREURS COMMUNES**

- Faire de la récitation de cours ;
- Lire les faits de travers. Soyez très prudents lors de cette lecture;
- Ne pas citer ses sources ;
- Faire une dissertation ;
- Ne pas répondre à la question posée ;
- Ne pas s'appuyer des sources juridiques (votre bon sens n'a aucune valeur juridique, attention. Il faut citer vos sources) ;
- Faire une interprétation fantaisiste des textes juridiques.



**ÉTUDIER EN DROIT**

*etudierendroit.fr*



## ARGUMENTATION PRO/CONTRA

C'est un exercice assez peu courant consistant à répondre à une question en argumentant pour la partie « pour » puis pour la partie « contre » puis finir par une réconciliation.

### INTRODUCTION

- 1) **Définition** des termes du sujet ;
- 2) **Contextualisation** du sujet : il s'agit d'en présenter l'actualité ou l'histoire ;
- 3) **Reformulation de la question** à l'origine de l'affirmation. Il peut y avoir plusieurs questions. Cette reformulation constituera votre problématique ;
- 4) **Annonce du plan.**

### DÉVELOPPEMENT

- I- Pour
- II- Contre
- III- Synthèse/conciliation

On peut utiliser des arguments du droit positif (texte, jurisprudence, article de code, loi) et des arguments d'opportunités (arguments circonstanciels, de nature politique plus que juridique).

### PRINCIPALES ERREURS COMMUNES

- Ne pas citer ses sources ;